

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 5 octobre 2018

COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

18/392 Procès-verbal de la séance du 22 juin 2018.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2018.

18/393 Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

18/394 Prix " Capitale verte européenne 2021 " - Candidature de la Ville de Lille.

Adopté à

l'unanimité Depuis les années 2000, la dynamique de transition écologique est engagée à Lille : agendas 21, programme urbain "Pour un Nouvel art de Ville", convention des Maires, plan climat, agenda des solutions, éco-quartiers, etc. La candidature au prix Capitale Verte Européenne 2021 s'inscrit dans cette trajectoire, la révèle et la renforce en lui donnant un élan nouveau. Au travers d'une vision d'avenir : une ville résiliente, apaisée, accueillante et inclusive, la Ville de Lille impulse des politiques publiques pour une ville ancrée dans les enjeux écologiques d'aujourd'hui et de demain. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le lancement de la candidature de la Ville de Lille au prix Capitale verte européenne.

18/395 Conseils de quartier - Désignation des conseillers de quartier.

Adopté à

l'unanimité Par délibération n° 18/6 du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier qu'il convient de compléter aujourd'hui, suite à de nouvelles intégrations et à la démission de conseillers de quartier.

18/396 Délégation de service public relative à l'exploitation de la fourrière automobile et des objets trouvés de Lille - Choix du délégataire - Autorisation de signature du contrat -

l'unanimité Fixation de la redevance.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le choix de l'attributaire de la délégation de service public relative à l'exploitation des services de fourrière automobile et des objets trouvés, d'autoriser la signature du contrat et de fixer la redevance liée à l'exploitation des services délégués.

18/397 Mairie de quartier de Lille-Centre - Renouvellement de mise à disposition de bureaux au profit du Corps Consulaire de Lille - Fixation de la redevance d'occupation.
Adopté à l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la redevance annuelle d'occupation des bureaux de la Mairie de quartier de Lille-Centre au profit du Corps Consulaire de Lille à 1.644 €.

18/537 Vœu de la Majorité Municipale sur le Pacte Finance - Climat Européen.
Adopté à l'unanimité

(Le Groupe Un Autre Lille ne prend pas part au vote) Le collectif Climat 2020 pour un Pacte finance-climat européen réunit des citoyens de tous milieux. Les signataires de cet Appel souhaitent que la création monétaire de la Banque Centrale Européenne soit mise au service de la lutte contre le dérèglement climatique et contre le chômage, que la Banque Européenne d'Investissement devienne la Banque du Développement Durable au service de la transition énergétique et écologique des États membres et de leurs territoires. Ils proposent la création d'un impôt européen sur les bénéfices (de l'ordre de 5%) afin de dégager un vrai budget pour investir dans la recherche et lutter contre le réchauffement climatique. Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ce vœu.

18/538 Aide humanitaire d'urgence - Aide exceptionnelle à la Fondation de Lille pour l'Indonésie.
Adopté à l'unanimité

La Fondation de Lille, reconnue d'utilité publique, lance un appel aux dons pour venir en aide aux populations sinistrées, victimes des puissants séismes et tsunامي qui ont frappé l'Indonésie. La Ville de Lille souhaite apporter sa contribution à cet appel aux dons.

CONSEIL MUNICIPAL

2

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Mélissa MENET

HELLEMMES

18/398 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention complémentaire pour les 20 ans de**
Adopté à **l'association ' Hellemmois Chantons '.**
l'unanimité

L'association "Hellemmois Chantons" regroupe une quarantaine de choristes et accueille toutes celles et ceux qui souhaitent pratiquer avec plaisir cette discipline musicale. Cette association créée en 1998 fêtera ses 20 ans courant octobre en organisant un grand spectacle ouvert à tous sur le thème de la comédie musicale. A ce titre, elle sollicite une subvention complémentaire de 2.800 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

18/399 **Commune associée d'Hellemmes - Opération Eté 2018 - Versement d'une subvention**
Adopté à **complémentaire au Club Léo Lagrange.**
l'unanimité

La Commune associée d'Hellemmes accompagne financièrement les associations d'éducation populaire et de jeunesse dans la mise en œuvre des actions et projets favorisant l'autonomie des jeunes, la découverte et l'élargissement de l'offre éducative. Le Club Léo Lagrange d'Hellemmes organise chaque année des Accueils de loisirs pour les 10-17 ans et sollicite la Commune d'Hellemmes pour une participation financière d'équilibre à l'organisation de ces accueils. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 11.977,90 €.

18/400 **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions de fonctionnement aux**
Adopté à **associations de parents d'élèves - Année 2018.**
l'unanimité

Dans le cadre de son Projet Educatif Local, la Commune associée d'Hellemmes soutient l'action des associations de parents d'élèves qui œuvrent en partenariat avec la Commune pour le bien-être des enfants scolarisés dans les écoles hellemmoises. Deux associations de parents d'élèves ont sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions pour un montant total de 700 €.

18/401 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association les Papillons Blancs.**
Adopté à l'unanimité

La commune d'Hellemmes, dans le cadre de son Projet Educatif Local, a fait de l'intégration scolaire, sociale, sportive et culturelle de l'enfant et du jeune en situation de handicap une priorité. A ce titre, l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les écoles maternelles et élémentaires publiques sur les temps scolaires, péri et extrascolaires par la qualification des professionnels, animateurs, ATSEM et agents en charge des inscriptions scolaires constitue un enjeu majeur. Pour l'accompagner dans cette démarche, la Commune s'est vue proposer par l'association Les Papillons Blancs de Lille un projet qui permettra d'accompagner les personnels travaillant au contact des enfants en situation de handicap. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une aide exceptionnelle de 2.000 € à l'association pour l'achat de matériel pédagogique.

18/402 **Commune associée d'Hellemmes - Annulation d'une subvention exceptionnelle au Collectif Renart.**
Adopté à l'unanimité

Par délibération du Conseil Municipal de Lille n° 18/240 du 22 juin 2018 a été autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.000 € au Collectif Renart pour la création d'un mur participatif. Cette action a déjà été financée par le biais de la délibération du Conseil Municipal de Lille n° 18/123 du 6 avril 2018. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir retirer la subvention de 1.000 € accordée au Collectif Renart par délibération n° 18/240 du 22 juin 2018.

18/403 **Commune associée d'Hellemmes - Actualisation des tarifs de la piscine Tournesol à compter du 1er janvier 2019.**
Adopté à l'unanimité

Une réflexion engagée depuis plusieurs mois a amené la Ville de Lille, par délibération n° 18/334 du 22 juin dernier, à simplifier, à compter du 4 septembre 2018, la grille tarifaire des piscines afin d'offrir des tarifs plus attractifs et en proposant notamment la création d'un pass annuel. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la nouvelle grille tarifaire de la piscine Tournesol d'Hellemmes, applicable au 1er janvier 2019.

18/404 **Commune associée d'Hellemmes - Dénomination de la voie nouvelle reliant les rues Faidherbe et de la Résistance.**
Adopté à l'unanimité

Sur la Commune associée d'Hellemmes, le projet de construction « Néo Village », sis 178 rue Faidherbe, comprenant 120 logements, est en cours. La voie nouvelle réalisée par l'aménageur sera ensuite intégrée au domaine public métropolitain. Cette voie qui reliera les rues Faidherbe et de la Résistance doit donc être dénommée. Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de cette nouvelle voie.

18/405 **Commune associée d'Hellemmes - Convention de partenariat entre l'Etat et la Ville**
Adopté à **pour la mise en place d'un "Orchestre à l'école" à l'école élémentaire Jean Jaurès.**
l'unanimité

Déjà très impliquée dans l'éducation musicale dans les écoles avec le Plan musique, la Commune associée d'Hellemmes souhaite aller plus loin en proposant à une trentaine d'élèves un projet « Orchestre à l'école » animé par des professeurs de l'école de musique à l'école élémentaire Jean Jaurès. Le projet étant soutenu par l'Inspection Académique, il a été décidé de l'inscrire dans la durée et de formaliser une convention partenariale avec l'Education Nationale d'une durée maximale de deux ans, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre l'Etat et la Ville relative à ce projet.

18/406 **Commune Associée d'Hellemmes - Travaux de désamiantage, démolition et**
Adopté à **dépollution des sols de l'école Rostand dans le quartier de l'Epine - Avenant au**
l'unanimité **marché de travaux - Autorisation de signature.**

Dans le cadre du marché de désamiantage, démolition et dépollution des sols de l'école Rostand à Hellemmes, des travaux préalables à la construction du nouveau groupe scolaire sont rendus nécessaires. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant au marché, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

CONSEIL MUNICIPAL

3

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Roger VICOT

LOMME

18/407 Commune associée de Lomme - Subventions 2018.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2018, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes : 179 € à l'Amicale Lomme Amis des Jardins et 400 € à l'association Happy Yoga.

18/408 Commune associée de Lomme - Subventions exceptionnelles aux associations sportives

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations sportives suivantes : 1.480 € à Lomme Gymnastique Rythmique ; 100 € au Cercle Pongiste Lommois ; 740 € à OSML Tir ; 180 € à l'OSML Athlétisme ; 147 € à l'OSML Pétanque ; 1.000 € à l'OSML Tennis ; 410 € à Lomme Natation Triathlon ; 5.000 € et 2.000 € à Lomme Lille Métropole Handball

18/409 Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord - Subvention 2018.

Adopté à

l'unanimité

Dans le cadre de la convention qui définit les missions, les moyens et les règles de fonctionnement du Point d'Accès au Droit à la Maison du Citoyen est arrêté le montant de la subvention annuelle versée au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord (CDAD du Nord) sur la base des nombreuses activités qu'il développe au sein de la Commune associée de Lomme. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 8.000 € au CDAD au titre de l'année 2018.

18/410 Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés - Subvention 2018 - Avenant à la convention.

Adopté à

l'unanimité

Dans le cadre du partenariat avec la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, des permanences juridiques sont proposées gratuitement dans les locaux de la Maison du Citoyen, en matière de droit de la sécurité sociale et de droit du travail. Une permanence mensuelle a été ajoutée dans la convention suite à une augmentation des demandes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant à la convention et le versement d'une subvention de 3.000 € à la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés au titre de l'année 2018.

- 18/411** **Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation - Subvention 2018.**
Adopté à l'unanimité
(Mme Dendouga ne prend pas part au vote)
L'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation procure aux Lommois une information sur leurs droits, une orientation vers les professionnels chargés de les mettre en œuvre et une aide dans l'accomplissement de leurs démarches. Elle met également à disposition son pôle psychologique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.882 € à cette association.
- 18/412** **Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - Subvention 2018.**
Adopté à l'unanimité
(Mmes Dendouga et Mikolajczak ne prennent pas part au vote)
Dans le cadre du partenariat avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles, des permanences juridiques sont proposées gratuitement dans les locaux de la Maison du Citoyen. Le CIDFF dispense également des informations aux partenaires de la Maison du Citoyen et aux acteurs sociaux ainsi qu'un suivi par une psychologue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 4.000 € au CIDFF au titre de l'année 2018.
- 18/413** **Commune associée de Lomme - Subvention à l'association Vivre ensemble à Humanicité.**
Adopté à l'unanimité
L'association Vivre ensemble à Humanicité travaille sur la diffusion d'un livret d'accueil pour les habitants du quartier Humanicité de Lomme. Il est demandé au Conseil Municipal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 550 € qui correspond aux coûts d'impression du livret destiné aux Lommoises et Lommois qui vivent dans ce quartier.
- 18/414** **Commune associée de Lomme - Subventions aux collèges Guy Mollet et Jean Zay.**
Adopté à l'unanimité
Le Conseil Communal de Lomme et le Conseil Municipal de Lille ont validé en décembre 2012 le soutien aux actions de prévention et d'éducation à la santé mises en place par les collèges. Deux actions sont actuellement portées par les collèges Guy Mollet et Jean Zay pour l'année 2018. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 600 € aux collèges Guy Mollet et JeanZay.
- 18/415** **Commune associée de Lomme - Conventions entre la Ville et l'association "Secours Populaire Comité local de Lomme".**
Adopté à l'unanimité
Une convention pluriannuelle d'objectifs et une convention de mise à disposition de locaux ont été élaborées pour l'association « Secours Populaire Comité local de Lomme ». Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de ces documents.
- 18/416** **Commune associée de Lomme - Convention entre la Section du centre d'action sociale de la commune associée et la Ville.**
Adopté à l'unanimité
La fusion avec association de la Commune de Lille et de la Commune de Lomme a entraîné de plein droit la transformation du CCAS de Lomme en Section du centre d'action sociale de la Commune associée de Lomme, dotée de la personnalité morale. Depuis 2013, une convention de groupement de commandes entre la Section et la Ville permet aux deux personnes morales de grouper leurs achats de fournitures et services courants. Il est aujourd'hui nécessaire d'étendre et de formaliser le processus de mutualisation engagé afin de clarifier la gestion des services. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention formalisant cette mutualisation.

- 18/417** **Commune associée de Lomme - Charte de l'Atelier des enfants.**
Adopté à l'unanimité L'Atelier des enfants de Lomme, créé par délibération du Conseil Municipal de Lille n° 18/131 du 6 avril 2018, est composé de 32 membres représentant les écoles publiques lommoises et qui participent à l'élaboration de projets d'intérêt local. Les membres de l'Atelier doivent signer une charte d'engagement. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette charte de l'Atelier des enfants.
- 18/418** **Commune associée de Lomme - Prix du Marais - Accueil des écrivains et de leurs représentants.**
Adopté à l'unanimité Le Prix du Marais est un prix littéraire qui s'inscrit dans les activités d'un comité de lecture mis en place par l'Odyssee et le Théâtre Octobre. Les usagers de l'Odyssee et de la bibliothèque municipale de Lille sont invités à partager leurs expériences de lecture et à se prononcer sur les livres sélectionnés. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer un prix de 500 € au lauréat du Prix du Marais et d'autoriser la prise en charge des frais inhérents à la participation des huit écrivains sélectionnés et de leurs représentants.
- 18/419** **Commune associée de Lomme - Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) - Action Lomme Educ' 2018-2019 "Coup de pouce".**
Adopté à l'unanimité Dans le cadre de son PEG, la Commune mobilise le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à Lomme, avec les « Clubs Coup de Pouce CLE » pour les classes de CP. Le CLAS peut être subventionné par la CAF du Nord dans la limite du plafond de 7.654 € par action, à hauteur de 32,5 % des dépenses engagées, soit une subvention maximum de 2.488 € par action. Une subvention de 4976 € peut donc être sollicitée auprès de la CAF du Nord pour l'année scolaire 2018-2019. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la déclinaison du dispositif CLAS en 2018-2019.
- 18/420** **Commune associée de Lomme - Pôle des Arts et Cultures Numériques - Subvention FEDER pour les actions de préfiguration 2018-2020 - Seconde mission.**
Adopté à l'unanimité Par délibération n° 18/249 du 22 juin 2018, le Conseil Municipal a autorisé la première phase de projet comprenant l'élaboration d'un plan de préfiguration du Pôle des Arts et Cultures Numériques entre 2018 et 2020. La première mission a permis le développement du logiciel prototype urbiVIZ. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le développement d'une seconde mission portant sur le développement d'une équipe de terrain pour l'expérimentation à plus grande échelle des ateliers autour du logiciel urbiVIZ, de la recherche et de la production de données par les citoyens à Lille, mais aussi dans d'autres villes de la métropole, et portant sur le développement technique et pédagogique des outils avec le laboratoire Cristal. Le budget global de cette mission est estimé à 498.035 € et le montant de la subvention FEDER sollicité est de 298.821 € HT. La convention FEDER relative à cette subvention sera établie entre la Région et la Ville. Ensuite, la Ville établira des protocoles de partenariat avec les établissements publics et les collectivités participants à l'action. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le développement du projet.

18/421 Commune associée de Lomme - Pôle des Arts et Cultures Numériques - Phasage et procédure de consultation pour les marchés de travaux avec avis de pré-information.
Adopté à l'unanimité

Afin de pouvoir accueillir début 2019 l'équipe du Pôle des Arts et Cultures Numériques (PACN), il est proposé de lancer en procédure distincte la consultation pour l'aménagement du deuxième étage de la médiathèque. La procédure de consultation pour les travaux du PACN est motivée par le calendrier de réalisation avec une ouverture en 2020. Il est proposé de recourir à la procédure de l'avis de pré-information. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le phasage des travaux et d'autoriser la signature des marchés de travaux à la suite de la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

18/422 Commune associée de Lomme - Remise gracieuse.

Adopté à

l'unanimité Monsieur Zacharia BOUCHART a été recruté par la Commune associée de Lomme en septembre 2016. Ce contrat a été rompu en 2017 à l'initiative de l'intéressé. Il en est résulté un trop perçu de 569,71 €. Au regard de ses difficultés financières, sa grand-mère et tutrice sollicite la remise gracieuse de cette somme. Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une remise gracieuse totale pour le titre émis.

18/423 Commune associée de Lomme - Lomme en transitionS 2018-2020.

Adopté à

l'unanimité La Commune associée de Lomme est engagée de longue date en faveur d'un développement durable. Elle a souhaité donner un nouveau souffle à la dynamique de développement durable en engageant une démarche originale de « Ville en transitionS » selon quatre axes principaux. Tous les deux ans est organisé un « Forum de la transition » à l'issue duquel sont définis des objectifs opérationnels prioritaires associés à un plan d'actions prévisionnel pour deux ans, portant sur les quatre axes de « Lomme en transitionS » et soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est demandé au Conseil Municipal de valider le plan d'actions de « Lomme en transitionS ».

18/424 Commune associée de Lomme - Cession d'une maison située 117 avenue Roger Salengro à Lomme.

Adopté à l'unanimité

La Commune est propriétaire d'une habitation inoccupée depuis plus de 10 ans située 117 avenue Roger Salengro à Lomme. Elle souhaite céder cette habitation qui a fait l'objet d'une estimation domaniale en date du 12 avril 2018. Aussi il est demandé au Conseil Municipal de décider la cession de ce bien au prix de 120.000 € et la signature de l'acte de vente et tout document à intervenir à cet effet.

18/425 Commune associée de Lomme - Dénomination de la rue Etienne Poulet.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre du projet de construction d'un programme de 46 logements par Loger Habitat sur un terrain sis à Lomme, rue de Lompret, une nouvelle voie a été créée. Il est proposé de dénommer cette nouvelle voie « Rue Etienne Poulet ». Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir accepter cette dénomination.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Pierre de SAINTIGNON

ECONOMIE

18/426 **Projet européen Tast'in Fives (Transforming Areas with Social Talents : Feed, Include, Value, Educate, Share) - Initiative européenne "Actions innovatrices urbaines" - Avenant n° 2 à la convention de partenariat.**
Adopté à l'unanimité

(M.

David-Brochen ne prend pas part au vote) Par délibération n° 17/24 du 20 janvier 2017, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention de partenariat entre les dix partenaires du projet européen Tast'in Fives et la Ville de Lille, autorité urbaine principale. Par délibération n° 17/436 du 6 octobre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n° 1 portant modification de son article 5.1.g relatif aux modalités de gestion administrative et financière des fonds et de son article 8.1 relatif à la gestion de l'acompte. Pour permettre la prise en compte de l'intégralité des dépenses du projet, il est proposé de procéder à des modifications de date de démarrage et de fin du projet, et à des réajustements budgétaires. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat entre les dix partenaires du projet et la Ville stipulant ces modifications.

18/427 **SEM EuraTechnologies - Création d'une filiale et évolution de la gouvernance.**

Adopté à

l'unanimité La SEM EuraTechnologies souhaite se doter d'un fond d'investissement « Euratech Ventures » (nom temporaire) afin de pouvoir financer certains projets qu'elle accompagne. Ce nouvel outil financier serait un moyen particulièrement efficace de compléter son offre et de participer au dynamisme économique de la région, en apportant un financement agile et disponible rapidement, favorisant le bon développement des projets, la création d'entreprises et la création d'emplois. Ce fonds d'investissement sera géré par une filiale de la SEM au capital social d'un million d'euros, détenu à 100 % par la SEM. Par ailleurs, afin de fluidifier la gestion de la SEM, une évolution du mode de gouvernance est souhaitée pour passer d'un mode de gestion moniste (conseil d'administration) à un mode dualiste (conseil de surveillance et directoire) reposant sur une distinction entre les fonctions de direction et le contrôle de cette direction.

CASINO

18/428 Casino - Avenant n° 4 - Régularisation du montant et de la répartition du prélevement à employer
Adopté à la majorité

(Le Groupe Europe Ecologie Les Verts votant contre)

Le présent avenant n° 4 a pour objet de régulariser le montant du "prélèvement à employer", versé par le Casino, suite à l'abattement définitif pour manifestations artistiques de qualité, et de redéfinir la répartition de ce prélèvement. La SLAT, concessionnaire, va procéder à des travaux d'agrandissement de la zone de jeux du casino, en lieu et place des travaux d'aménagement de la terrasse extérieure et de la salle des machines à sous, initialement prévus.

18/429 Casino - Protocole d'accord transactionnel valant avenant n° 5.
Adopté à la majorité

(Le Groupe Europe Ecologie Les Verts votant contre)

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du projet d'accord transactionnel valant avenant n° 5 à la convention de concession du Casino du 11 octobre 2006, qui modifie l'article 26 sur l'obligation d'animations culturelles de l'exploitant et autorise une prolongation de 18 mois de ladite convention, après sollicitation de l'exploitant, avis et validation d'une commission de conciliation, et sous réserve de l'homologation du Tribunal Administratif.

GESTION DU PATRIMOINE PRIVÉ

18/430 Quartier de Lille-Sud - Immeuble sis 82/84 rue du Faubourg des Postes - Fixation du loyer.
Adopté à l'unanimité

La Ville est propriétaire de l'immeuble situé à Lille 82/84 rue du Faubourg des Postes. Le bâtiment est occupé par plusieurs associations dont Lille Sud Insertion et Médecins du Monde. Il est prévu l'installation d'une nouvelle association Valdocco. Celle-ci réalise des actions auprès des jeunes en faveur de la prévention, de l'éducation et de l'insertion professionnelle. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le loyer applicable à cette association.

FORAINS

18/431 Convention avec le Comité d'Animation et de Promotion de la Foire aux Manèges de Lille.
Adopté à l'unanimité

En complément de la délibération n° 18/266 du 22 juin 2018, une convention est établie entre la Ville de Lille et le Comité d'Animation et de Promotion de la Foire aux Manèges de Lille.

CONSEIL MUNICIPAL

5

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

18/432 Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier, en direction d'associations de quartier ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont pris en charge par les budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Bois-Blancs (3 demandes de subventions), Fives (6 demandes de subventions), Lille-Centre (2 demandes de subvention), Lille-Moulins (3 demandes de subventions), Lille-Sud (8 demandes de subventions), Vauban-Esquermes (5 demandes de subventions) et Wazemmes (5 demandes de subventions).

18/433 Subventions à diverses associations hors Contrat de Ville.

Adopté à l'unanimité

Pour permettre le développement des quartiers prioritaires, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder des subventions à huit associations et coopératives et à trois centres sociaux réalisant des actions complémentaires à celles inscrites dans le Contrat de Ville, pour un montant total de 70.342 €.

18/434 Politique de la Ville - Dispositif adultes-relais - Subventions aux associations.

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du nouveau Contrat de Ville, l'enjeu majeur est de renforcer la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble dans les secteurs de la nouvelle géographie prioritaire, de favoriser la mise en place de projets concertés et participatifs par les associations œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir le financement de huit postes d'adulte-relais (trois renouvellements et cinq créations).

18/435 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) - Avenant à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la taxe.

Adopté à l'unanimité

(Mme Linkenheld ne prend pas part au vote)

La Ville de Lille doit reconduire pour 2019-2020 la convention mise en application dès 2016 avec les 8 bailleurs qui peuvent bénéficier de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leur patrimoine identifié à Lille, en contrepartie de leurs actions pour améliorer le niveau de qualité de service dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Il s'agit de Lille Métropole Habitat, Vilogia, SIA-LTO Habitat, Ina3F, Partenord Habitat, Logis Métropole, ICF Habitat, Habitat du Nord. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB prolongeant les plans d'actions sur 2019 et 2020 dans les quartiers prioritaires de Lille.

CONSEIL MUNICIPAL

6

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Lise DALEUX

NATURE EN VILLE

18/436 **Quartier Saint-Maurice Pellevoisin - Création d'un jardin partagé - Mise à disposition, à titre gratuit, d'une partie d'un terrain à l'association Paroles d'Habitants.**
Adopté à l'unanimité

L'association Paroles d'Habitants est à l'initiative d'un projet de création de jardin partagé pour les habitants du quartier de Saint-Maurice Pellevoisin. Ce nouveau jardin prendra place sur une partie du terrain de 1 259 m² appartenant à la Ville jouxtant l'EHPAD sis rue de la Briqueterie. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition, à titre gratuit, de ce terrain à l'association.

ESPACES VERTS

18/437 **Marché de fourniture de produits horticoles, de végétaux et d'auxiliaires pour la Ville de Lille et les Communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Appel d'offres ouvert.**
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes ont besoin de fournitures horticoles, de végétaux et d'auxiliaires (protection biologique intégrée) pour assurer la création et la gestion des parcs et jardins, des espaces verts et terrains sportifs ainsi que le fleurissement des villes et la production florale. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de ce marché sous forme d'appel d'offres, d'autoriser la signature des pièces et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits.

BIODIVERSITÉ

18/438 **Promotion de la biodiversité domestique régionale - Subvention au syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du programme de préservation et de valorisation du patrimoine céréalier, légumier et fruitier régional, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.250 € au syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux qui concourt, par son expertise et son savoir-faire, à la sensibilisation des différents publics autour des questions de conservation de la biodiversité domestique ainsi qu'au renouvellement du plan de collection du jardin d'arboriculture fruitière.

PARC ZOOLOGIQUE

18/439 Parc zoologique - Convention de partenariat pour l'organisation de l'épreuve
Adopté à pratique du concours interne d'adjoint technique de 1ère classe au titre de la session
l'unanimité 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de partenariat entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et la Ville en vue de l'organisation de l'épreuve pratique et technique option "soins apportés aux animaux" du concours interne d'adjoint technique de 1ère classe session 2018 au parc zoologique de Lille le 13 novembre 2018.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Jacques RICHIR

QUALITÉ DU CADRE DE VIE

18/440 Dénomination de rues, places, squares et équipements.

Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la dénomination de plusieurs rues, places, squares et équipements. Les propositions de dénomination sont issues d'une réflexion participative des Ateliers de quartier et de la Commission de Dénomination.

1-Bois-Blancs : Allée du Donjon, prolongeant l'allée du Donjon tenant allée Marie-Léonie Vanhoutte aboutissant rue des Templiers

2-Lille-Sud : Rue Bruant des Roseaux, prolongeant la rue Bruant des Roseaux tenant Rue du Faubourg d'Arras aboutissant la rue de la Littorelle

3-Saint-Maurice Pellevoisin : Allée Reysa Bernson, tenant rue du Faubourg de Roubaix aboutissant rue du Faubourg de Roubaix

4-Vauban-Esquermes :

- Square de la Houblonnière, à l'angle de la rue Alfred de Vigny et de la rue de la Grande Brasserie

- Plaine Félix Grimonprez, espace vert situé entres les allées Catherine Chamuzard et du Train de Loos et l'Avenue du Petit Paradis

5-Wazemmes :

- Jardin des Waz'ifs, angle de la rue de l'Hôpital Saint Roch et du cheminement piéton joignant la rue de Wagram à la Rue de l'Abbé Aerts

- rue Saint-Eloi, tenant rue Barthélémy Delespaul aboutissant rue de la Justice.

- rue Chevreul, tenant rue Barthélémy Delespaul aboutissant rue Saint-Eloi

POLITIQUE DU STATIONNEMENT

18/441 Stationnement payant - Modification de la délibération n° 17/278 du 23 juin 2017.

Adopté à l'unanimité

A la demande de résidents, il est proposé au Conseil Municipal de créer un abonnement trimestriel et un abonnement annuel au tarif résident. De même, il est proposé d'autoriser la gratuité du stationnement sur voirie pour les résidents temporairement privés de la jouissance de leur garage ou parking privé lorsque les travaux impactant la voie dans laquelle ils résident durent au minimum deux semaines, dans la limite du secteur résidentiel de leur domicile et pour la durée du chantier. Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir le bénéfice du tarif "professionnels de santé" aux docteurs en médecine ou en pharmacie exerçant l'activité de biologiste.

18/442 **Maintenance de la solution de paiement des droits de stationnement sur voie publique - Autorisation de signer le marché.**
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature du marché portant sur la maintenance de la solution de paiement des droits de stationnement présente sur le territoire lillois conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

18/443 **Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais.**
Adopté à l'unanimité

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, différents contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage ou l'annulation du titre de recette correspondant aux frais. Une de ces demandes répond aux critères retenus pour être soumise au Conseil Municipal (par exemple, circonstances particulières liées à la personne responsable du véhicule ou liées à l'état du véhicule, cas de force majeure avec justificatif). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais.

RÉDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES URBAINS

18/444 **Projet Scol'Air - Subvention 2018 - Convention entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France et la Ville.**
Adopté à l'unanimité

La Ville mène depuis 2013 le projet Scol'Air. Ce projet a pour objectif d'améliorer la connaissance de la qualité de l'air des établissements accueillant des enfants (crèches, écoles). La Ville perçoit annuellement une subvention de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France attribuée dans le cadre du Contrat Local de Santé pour poursuivre son programme de travail : diagnostic et mesure de la qualité de l'air intérieur dans les établissements de la ville, développement d'actions en faveur de la qualité de l'air (travaux, sensibilisation et formation des agents municipaux, etc.). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre l'ARS Hauts-de-France et la Ville relative au projet Scol'Air stipulant, notamment, le versement d'une subvention de 10.000 € à la Ville en 2018.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Charlotte BRUN

POLITIQUES ÉDUCATIVES

18/445 Lille Educ' le projet éducatif - Versement de subventions.

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de son programme annuel d'actions, la Ville soutient des projets éducatifs qui s'inscrivent dans les enjeux de Lille Educ'. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à l'association Philambule et au Réseau Canopé, pour un montant total de 7.500 €.

18/446 Prestations extrascolaires, périscolaires et de restauration scolaire - Remises gracieuses.

Adopté à l'unanimité

Certaines familles éprouvant de grandes difficultés financières sollicitent la Ville pour une diminution ou annulation des dettes contractées. Au regard de ces situations, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser à ces familles une remise gracieuse.

18/447 Projet européen Restore - Convention de partenariat entre l'Etat et la Ville.

Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 18/46 en date du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal a autorisé la Ville à s'engager comme partenaire du projet européen Restore, dont l'objectif est de développer un climat scolaire plus sûr et positif. Ce projet implique l'expérimentation des pratiques restauratives, qui s'attachent à prévenir et dépasser les conflits grâce à des méthodes de communication non violente et à l'implication de l'ensemble du groupe dans la prise de décision, au sein des écoles primaires ou des collèges. Dans ce cadre, il est aujourd'hui demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention formalisant le partenariat entre la Ville et l'Education Nationale pour la réalisation de ce projet.

PROJET EDUCATIF GLOBAL

18/448 La nouvelle offre éducative - Les clubs à destination des enfants des écoles publiques lilloises.

Adopté à l'unanimité

M. de Saintignon ne prend pas part au vote)

La Ville de Lille, pleinement engagée aux côtés des familles dans la réussite des enfants, souhaite donner la chance à chacun de réussir. C'est pourquoi, à la rentrée 2018, elle met en place des clubs autour de la musique, du sport, du patrimoine animés par les agents de la Ville. Elle souhaite être accompagnée d'associations expertes dans le numérique, le développement durable, la santé et le bien-être et la découverte culturelle. Les associations partenaires de Lille Educ' ont répondu à l'appel à projet "clubs" pour un montant de 75.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions.

CONSEIL MUNICIPAL

9

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER

18/449 **Equipement de la ludothèque du Centre social de Wazemmes.**

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention au Centre social de Wazemmes afin de lui permettre d'équiper sa nouvelle ludothèque, qui ouvrira ses portes avant la fin d'année 2018 à proximité du centre de la petite enfance, au cœur de l'îlot Magenta Fombelle.

MÉDIATION

18/450 **Accès au droit - Subvention au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD).**

Adopté à

l'unanimité Il s'agit d'approuver le versement d'une subvention de 7.000 € au Conseil départemental d'accès au droit (CDAD), conformément à la convention de labellisation de la Maison de la Médiation et du Citoyen en Point d'Accès au Droit signée en 2008.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

18/451 **Plan de lutte contre les discriminations - Droits de l'Homme - 2ème répartition.**

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à six structures dont les actions s'inscrivent dans les priorités du Plan de lutte contre les discriminations de la Ville de Lille, pour un montant total de 25.800 €.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

PERSONNES ÂGÉES

18/452 Délégation Personnes Agées - Subvention à l'association METIS.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille s'est fortement engagée, depuis quelques années, dans une politique volontariste destinée aux seniors dans le but de lutter contre l'isolement et la rupture du lien social. Elle a lancé comme chaque année un appel à projets 2018 « Personnes Agées » à destination des associations œuvrant dans ce domaine, afin de mettre en place, par le biais de ces acteurs de terrain, des actions adaptées aux besoins des aînés pour les maintenir au quotidien dans le tissu social. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.000 € à l'association METIS pour l'action "Danse africaine pour seniors".

HÉBERGEMENT D'URGENCE

18/453 Hébergement d'urgence - Subventions destinées aux associations dans le cadre des maraudes.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille, dans le cadre de la délégation Hébergement d'urgence, s'engage auprès des associations qui mettent en œuvre des maraudes. Ces équipes itinérantes de professionnels vont à la rencontre des personnes qui survivent dehors, pour leur proposer écoute, aide et accompagnement vers les dispositifs d'accueil. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 24.750 €.

CONSEIL MUNICIPAL

11

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Franck HANOH

COMMERCE

18/454 **Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Animations commerciales - Subventions à diverses associations et unions commerciales - Régularisation de trop perçus.**
Adopté à l'unanimité

En 2018, les unions et associations commerciales souhaitent organiser des animations commerciales pour un budget prévisionnel total estimé à 51.860,32 €. Le montant total des subventions proposées s'élèvent, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services (PLA), à 28.225,34 € dont 13.883,58 € pour la Ville au titre de la délégation Commerce. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions et l'émission de titres de recettes aux Unions Commerciales.

CONSEIL MUNICIPAL

12

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Akim OURAL

JEUNESSE

18/455 **Projets Jeunesse 2018 - Subvention à l'association Unis Cité Nord-Pas- de-Calais -**
Adopté à **Antenne Lille Métropole.**
l'unanimité

L'association Unis-Cité Nord-Pas-de-Calais, au travers de son antenne Lille Métropole, offre aux jeunes de 16–25 ans, de toutes origines sociales et culturelles et de tous niveaux d'études, la possibilité de s'engager, à temps plein, sur une durée de huit mois et en équipe, dans un service civique pour faire l'expérience de la citoyenneté, du vivre ensemble et de l'intérêt général. Six programmes d'actions sont proposés à 86 jeunes métropolitains. 39 jeunes résidant à Lille, Hellemmes, Lomme suivent un de ces programmes d'actions sur les 86 jeunes en Service Civique sur l'Antenne de Lille Métropole. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 18.983 € à l'association Unis Cité NPDC.

CONSEIL LILLOIS DE LA JEUNESSE

18/456 **Conseil Lillois de la Jeunesse - Désignation de nouveaux conseillers.**
Adopté à
l'unanimité Suite à des démissions et de nouvelles intégrations de membres au Conseil Lillois de la Jeunesse, il convient de compléter la liste nominative des jeunes conseillers.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Marion GAUTIER

CULTURE

18/457 Subvention aux opérateurs culturels.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 39.000 €.

18/458 Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de contrats de prêts à venir et la poursuite des prêts consentis par anticipation.

18/459 Palais des Beaux-Arts - Projet Scientifique et Culturel - Réaménagement du département des plans-reliefs - Conventions de mécénat - Convention de tournage.

Adopté à

l'unanimité

Dans le cadre du réaménagement du Département des plans-reliefs, une campagne de mécénat a été lancée pour financer cette seconde phase du Projet Scientifique et Culturel du Palais des Beaux-Arts. Certains mécénats sont recueillis au titre du mécénat collaboratif pour la mise en valeur et la restauration du plan-relief de Lille. Un mécène vient également apporter son soutien aux opérations d'aménagement du département. Par ailleurs, la Ville de Lille noue un certain nombre de partenariats afin de nourrir la connaissance et la lecture des plans-reliefs. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter un tournage au Palais des Beaux-Arts ainsi que la participation des nouveaux mécènes.

18/460 Palais des Beaux-Arts - Mécénat de la fondation Anber pour les projets "L'art, comme moyen d'expression" et "Des maux, des musées, des mots".

Adopté à

l'unanimité

La fondation Anber souhaite renouveler son soutien au développement de projets pédagogiques à destination de l'éducation des plus jeunes en partenariat avec la Ville de Lille. Le soutien financier de la fondation, à hauteur de 22.100 €, s'articule autour de deux actions : "l'art comme moyen d'expression" et "les maux, des musées, des mots". Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat afférente.

18/461 Palais des Beaux-Arts - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et l'association Museomix Nord pour l'organisation de l'événement 2018.
Adopté à l'unanimité

L'association Museomix organise annuellement une manifestation d'un week-end proposant à des équipes composées d'amateurs de concevoir et réaliser des dispositifs numériques innovants sur la base d'une thématique préalablement définie. La Ville de Lille souhaite accueillir cet événement qui se déroulerait du 9 au 11 novembre 2018 au Palais des Beaux-Arts. Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les termes de la convention qui définit les modalités d'organisation de ce partenariat.

18/462 Palais des Beaux-Arts - Coproduction de l'exposition "Il était une fois l'artiste" avec la Réunion des Musées Nationaux.
Adopté à l'unanimité

Le Palais des Beaux-Arts et la Réunion des Musées Nationaux souhaitent coproduire la prochaine exposition du musée "Il était une fois l'artiste". Cette exposition, qui sera proposée de septembre 2019 à janvier 2020, s'inscrit dans la programmation de l'événement l'Eldorado porté par Lille 3000.

18/463 Maisons folie - Flow - Mise en place d'un cycle de projections - Partenariat avec l'association l'Univers.
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille (Maisons Folie – Flow) et le cinéma associatif l'Univers souhaitent organiser, durant la saison 2018/2019, un cycle de projections de films documentaires autour de la culture hip hop. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention fixant les modalités de ce partenariat.

18/464 Maisons Folie Moulins, Wazemmes et le Flow - Convention de partenariat entre Radio Cité Vauban (RCV) et la Ville pour la saison 2018/2019.
Adopté à l'unanimité

Les Maisons folie Moulins, Wazemmes et le Flow souhaitent conclure un partenariat média avec la radio associative lilloise Radio Cité Vauban pour des actions de promotion ciblées auprès des auditeurs. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat.

18/465 Maisons Folie Moulins, Wazemmes et le Flow - Partenariat avec les collèges Miriam Makeba à Moulins et Nina Simone à Wazemmes.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de ses missions d'actions culturelles et de sensibilisation auprès des collégiens, la Ville de Lille souhaite conclure un partenariat avec les collèges Miriam Makeba à Moulins et Nina Simone à Wazemmes pour la saison 2018/2019, dans le cadre de parcours culturels au sein de leurs espaces respectifs. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'acceptation des termes des conventions de partenariat avec les collèges de Moulins et de Wazemmes et d'en autoriser la signature.

18/466 **Création pour les Maisons Folie et le Flow de tarifs dans le cadre du Festival Haute**
Adopté à **Fréquence 2018.**
l'unanimité

Suite à l'attribution d'une aide par la Région Hauts-de-France en 2018 aux Maisons folie et au Flow, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création de deux tarifs dans le cadre du Festival Haute Fréquence prévu en novembre 2018. Il s'agit d'un événement autour des musiques actuelles.

18/467 **Espace le Carré - Contrat de prêt avec le Fonds Régional d'Art Contemporain**
Adopté à **(FRAC) Grand Large - Hauts de France.**
l'unanimité

A l'occasion de l'exposition Dream Sound organisée à l'espace le Carré, du 22 novembre 2018 au 6 janvier 2019, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un contrat de prêt d'une œuvre de Pierre Huyghe - "Sans titre (Le carillon - d'après Dream de John Cage, 1997)" par le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) Grand Large – Hauts de France.

18/468 **Soutien de la Ville de Lille à la jeune création Arts Visuels - Sélection des lauréats du**
Adopté à **prix Wicar 2018 et résidence d'artistes.**
l'unanimité

En tant que co-légataire du legs du chevalier Wicar, la Ville de Lille organise un jury qui désigne les trois artistes qui partiront en résidence à l'atelier Wicar de Rome en 2019. Ces artistes bénéficient chacun d'une aide financière forfaitaire de 3.000 € pour leur activité de création, de recherche ou d'expérimentation à Rome. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le résultat des jurys, approuver les termes des conventions avec les artistes, en autoriser la signature et l'imputation des dépenses.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

18/469 **Coopération internationale et européenne - Subvention à diverses structures.**

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses structures, pour un montant total de 51.515 €.

18/470 **Coopération internationale et européenne - Projet franco palestinien cofinancé par le
Ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères.**

**Adopté à
l'unanimité**

(Mme Picault
ne prend pas
part au vote)

La Ville de Lille a répondu à l'appel à projet franco palestinien du Ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) pour le projet d'appui à la qualification des espaces publics, à la valorisation et la datation du patrimoine à Naplouse en Palestine. Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en recettes la subvention du MEAE et d'autoriser les dépenses liées au projet.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Estelle RODES

POLITIQUE DU LOGEMENT

18/471 **Lancement d'une étude relative à l'analyse du profil des propriétaires bailleurs -**
Adopté à **Convention de groupement de commandes entre la Métropole Européenne de Lille et**
l'unanimité **la Ville.**

Face à l'enjeu important de requalification et de régulation du marché locatif à Lille, la Ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille (MEL) souhaitent mener conjointement une étude qui s'appuierait sur une collecte de données. A cet effet, la Ville et la MEL proposent de constituer un groupement de commandes dont la MEL serait le coordonnateur. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de groupement de commandes entre la MEL et la Ville et d'autoriser la participation de la Ville au financement de cette étude à hauteur de 50 % du montant prévisionnel de l'étude évalué à 120.000 € HT.

CONSEIL MUNICIPAL

16

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Marc BODIOT

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

18/472 **Plan d'actions de prévention - Programmation 2018.**

Adopté à

l'unanimité Il s'agit d'adopter la 2ème répartition de la programmation 2018 du plan d'actions de prévention de la délinquance du CLSPD. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions pour 5 actions soutenues, pour un montant total s'élevant à 5.443 €.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

RESSOURCES HUMAINES

18/473 **Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel titulaire et les agents relevant de l'article 38 alinéa 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale**
Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 18/316 du 22 juin 2018, le Conseil Municipal a adopté les conditions et modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel municipal titulaire et les agents relevant de l'article 38 alinéa 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Afin de tenir compte d'une décision du Conseil constitutionnel et de remarques émises par les services préfectoraux en charge du contrôle de légalité intervenues depuis, il est proposé des ajustements.

18/474 **Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel contractuel**
Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 18/317 du 22 juin 2018, le Conseil Municipal a adopté les conditions et modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel municipal contractuel. Afin de tenir compte d'une décision du Conseil constitutionnel et de remarques émises par les services préfectoraux en charge du contrôle de légalité intervenues depuis, il est proposé des ajustements.

18/475 **Mise en place d'un forfait vélo pour les déplacements domicile-travail des personnels.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de son Plan de Déplacement de l'Administration 2017-2021, la Ville s'est engagée notamment à accompagner les déplacements de son personnel en modes doux. Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été prises en direction du développement de l'usage du vélo pour les déplacements des personnels. Afin de conforter les actions mises en place et de contribuer au développement de l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail, il est proposé d'anticiper les mesures qui seront adoptées pour la fonction publique d'Etat par le gouvernement d'ici 2020 en expérimentant l'adoption d'un forfait annuel plafonné à 200 €.

18/476 **Autorisation d'ouverture du poste de journaliste multimédia et content manager (ou**
Adopté à **gestionnaire de contenus) à la Direction de la Communication selon les modalités**
l'unanimité **prévues à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.**

Compte tenu, d'une part, de la spécificité et de la nature des missions du poste de journaliste multimédia et content manager (ou gestionnaire de contenus), d'autre part, de la réalité du marché de l'emploi public pour ce type de profil, il est demandé au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité que cet emploi soit occupé éventuellement par un-e agent-e contractuel-le selon les modalités prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

18/477 **Autorisation d'ouverture du poste de psychologue du travail et des organisations**
Adopté à **selon les modalités prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.**
l'unanimité

Compte tenu, d'une part, de la spécificité et de la nature des missions du poste de psychologue du travail et des organisations et, d'autre part, de la réalité du marché de l'emploi public pour ce type de profil, il est demandé au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité que cet emploi soit occupé éventuellement par un-e agent-e contractuel-le selon les modalités prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

18/478 **Autorisation d'ouverture des postes de webmaster / chargé(e) de projet numérique et**
Adopté à **responsable des chargé(e)s de communication selon les modalités prévues à l'article**
l'unanimité **3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.**

Compte tenu, d'une part, de la spécificité et de la nature des missions du webmaster / chargé(e) de projet numérique et du responsable des chargé-e-s de communication et d'autre part de la réalité du marché de l'emploi public pour ces types de profils, il est demandé au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité que chacun de ces deux emplois soit occupé éventuellement par un-e agent-e contractuel-le selon les modalités prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

18/479 **Modalités contractuelles des personnels non titulaires recrutés pour l'organisation et**
Adopté à **l'encadrement des activités périscolaires, extra scolaires et des nouvelles activités**
l'unanimité **périscolaires (NAP) - Ajustements des délibérations n° 14/422 du 27 juin 2014 et n°**
 17/327 du 23 juin 2017.

Par délibération n° 14/422 du 27 juin 2014, le Conseil Municipal a déterminé les principales modalités contractuelles des personnels non titulaires recrutés dans le cadre des activités périscolaires, extra scolaires et des nouvelles activités périscolaires (NAP). La délibération n° 17/327 du 23 juin 2017 avait opéré quelques ajustements pour le bon fonctionnement des services de l'Education de Lille, Lomme et Hellemmes. Suite à la décision d'une nouvelle organisation de la semaine scolaire à 4 jours, impliquant l'arrêt des NAP pour Lille et Hellemmes, il convient d'ajuster lesdites modalités contractuelles.

18/480 **Mise à disposition d'une agente de la Ville de Lille au Comité des Œuvres Sociales du**
Adopté à **personnel de la Ville de Lille et d'Hellemmes, du Centre Communal d'Action Sociale**
l'unanimité **de Lille et d'Hellemmes, et du Crédit Municipal de Lille.**

A la suite de la vacance du poste au Comité des Œuvres Sociales, il est proposé la mise à disposition d'une agente, titulaire du grade de rédactrice principale de 1ère classe, sur les fonctions de responsable administrative.

18/481 **Restaurant municipal - Modalités d'accès des personnels de la Région de
Adopté à** **Gendarmerie Hauts-de-France - Convention entre l'Etat et la Ville.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre l'Etat et la Ville définissant les modalités d'accès au restaurant municipal des personnels de la Région de Gendarmerie Hauts-de-France.

18/482 **Octroi de remises gracieuses suite à l'émission de titres de recettes.**
Adopté à

l'unanimité Lors de la mise en œuvre de la paye des agents, certaines évolutions de situation peuvent conduire à des régularisations le mois suivant. Au regard de ces situations personnelles, il arrive que les titres de recettes ou les ordres de versement émis conduisent à de réelles difficultés humaines et sociales. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder à certains agents une remise gracieuse pour les titres émis et les montants indiqués.

MARCHÉS PUBLICS

18/483 **Autorisation de signer les marchés après passage en Commission d'Appel d'Offres**
Adopté à

l'unanimité Les marchés publics (appels d'offres, procédures adaptées et marchés négociés) ont fait l'objet d'une décision, d'un avis ou d'une information en Commission d'Appel d'Offres. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de ces différents marchés.

ACHATS TRANSVERSAUX

18/484 **Fourniture de tenues, uniformes, matériels et équipement de sécurité, gilets
Adopté à** **pare-balles pour la Police Municipale, ASVP, agents de sécurité, agents halles et
l'unanimité** **marchés, brigade cynophile, brigade VTT et motards de Police Municipale pour la
Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes.**

Le marché relatif à la fourniture de tenues, uniformes, matériels et équipement de sécurité, gilets pare-balles pour la Police Municipale, ASVP, agents de sécurité, agents halles et marchés, brigade cynophile, brigade VTT et motards de Police Municipale, pour la Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et Hellemmes, est arrivé à son terme. Une première consultation en un seul lot a été lancée et déclarée sans suite. Il est proposé au Conseil Municipal de relancer cette consultation en passant par appel d'offres décomposé en 4 lots, en application des articles 78-II-2° et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour un besoin estimé annuellement à 231.930 €.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Antony GAUTIER

POLITIQUE SPORTIVE EN LIEN
AVEC LES ACTEURS DU SPORT

- 18/485** **Associations sportives lilloises - Attribution de subventions d'organisation.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations qui organisent des manifestations sportives et participent au rayonnement de la ville, pour un montant total de 22.000 €.
- 18/486** **Accueil de personnes handicapées - Attribution de subventions à diverses associations sportives.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations sportives accueillant des personnes handicapées, pour un montant total de 9.600 €.
- 18/487** **Action d'insertion par la rénovation des équipements sportifs - Attribution d'une subvention à l'association Itinéraires.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution d'une subvention de 11.476,54 € à l'association Itinéraires pour la réalisation d'un chantier d'insertion par la rénovation d'un équipement sportif.
- 18/488** **Action d'insertion/qualification en faveur des clubs de football - Partenariat avec le GEIQPSAL - Profession Sport 59.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention au Groupement d'Employeurs GEIQPSAL 59 pour l'action d'insertion/qualification qu'il mène en faveur des clubs de football lillois.
- 18/489** **SILILAM - Dissolution - Répartition de l'actif et du passif.**
Adopté à l'unanimité Les communes de Lille et de La Madeleine, membres du Syndicat intercommunal Lille-La Madeleine pour la réalisation et la gestion d'un parc de sports (SILILAM), ont approuvé la dissolution dudit syndicat au 31 décembre 2017. Par arrêté en date du 5 décembre 2017, Monsieur le Préfet du Nord a mis fin, à compter du 31 décembre 2017, à l'exercice des compétences du SILILAM. Les communes adhérentes doivent délibérer en termes identiques afin que l'autorité préfectorale puisse établir un arrêté de dissolution du syndicat et constater la répartition entre les membres de l'ensemble de l'actif et du passif du syndicat. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conditions de la liquidation du SILILAM et la répartition de l'actif et du passif entre les deux communes membres.

CONSEIL MUNICIPAL

20

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Marielle RENGOT

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

18/490 **Annulation d'une subvention à l'association AFPric.**

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir retirer la subvention de 800 € accordée à l'association AFPric par délibération n° 18/192 du 6 avril 2018.

CONSEIL MUNICIPAL

22

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Dominique PICAULT

FINANCES

18/491 **Véhicules et matériels municipaux - Demande à l'Etat de procéder à leur aliénation**
Adopté à **avec publicité et concurrence.**
l'unanimité

Aux termes de l'article R. 3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'Etat, plus particulièrement sa Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques, peut, à la demande des collectivités territoriales, procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens mobiliers leur appartenant. Deux sessions de vente aux enchères auront lieu, dans ce cadre, les 16 octobre et 27 novembre 2018. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la vente, par le Commissariat aux Ventes des Domaines, de véhicules et de matériels divers.

BUDGET

18/492 **Exercice 2018 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et**
Adopté à **crédits de paiement - Décision Modificative n° 2.**
l'unanimité

(Le Groupe Un Autre Lille s'abstenant) Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

18/493 **Exercice 2018 - Programmes d'équipement de la section d'Investissement -**
Adopté à **Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 2.**
l'unanimité

(Le Groupe Un Autre Lille s'abstenant) Ce rapport a pour objet d'ajuster l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondant en investissement.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Julien DUBOIS

PATRIMOINE

18/494 **Eglise Saint-Maurice - Dépôt d'un dossier de classement des cloches au titre des**
Adopté à **Monuments Historiques.**
l'unanimité

L'association des Amis de l'église Saint-Maurice a engagé une étude pour le classement au titre des Monuments Historiques des quatre cloches de l'église Saint-Maurice. La Ville de Lille a soutenu cette démarche en sollicitant la DRAC pour son accompagnement technique. La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture a acté à l'unanimité le passage devant la Commission Nationale pour la protection des cloches. Il est demandé au Conseil Municipal d'acter la volonté de la Ville de protéger les cloches de l'église au titre des Monuments Historiques et de demander le passage de ce dossier en Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture.

ARCHIVES

18/495 **Sollicitation de prêt auprès de la Direction du Patrimoine Culturel de la Ville.**
Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat de prêt au Musée du 11 Conti - Monnaie de Paris de pierres matrices d'impression de bons communaux et d'une affiche.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Alexandra LECHNER

ECOLES

18/496 **Marché de prestation de nettoyage des équipements éducatifs de la Ville de Lille et de ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Années 2019 à 2023.**
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme font appel à des prestataires pour effectuer le nettoyage des équipements éducatifs. Le marché arrivant à échéance, la Ville a fait le choix de lancer deux consultations distinctes pour effectuer la prestation du nettoyage, l'une sous la forme de prestation d'insertion et l'autre contenant une clause d'insertion par l'économie. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des pièces de marchés après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

18/497 **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**
Adopté à l'unanimité Suite à avis favorables des Conseils de quartier, le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions à l'OCCE, pour des écoles ayant des actions de proximité. Ces subventions sont prises en charge par les budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont Vauban-Esquermes (3 demandes de subventions) et Wazemmes (5 demandes de subventions).

CONSEIL MUNICIPAL

26

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Sébastien DUHEM

PROPRETÉ

18/498 **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi**
Adopté à **présumée.**
l'unanimité

Des particuliers ou personnes morales ont déposé auprès de Madame le Maire une demande de remise gracieuse pour des frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que la bonne foi de ces personnes peut être retenue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à accorder la remise gracieuse totale de ces créances.

18/499 **Marché performantiel de nettoyage des espaces publics et de collecte des déchets**
Adopté à **ménagers et assimilés sur le secteur intramuros de Lille - Avenant à la convention de**
l'unanimité **groupement de commandes - Autorisation de signature.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant portant modification de la convention de groupement de commandes signée entre la Ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille relatif aux modalités de paiement, par chacun des membres du groupement, des prestations leur incombant.

CONSEIL MUNICIPAL

29

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Véronique BACLE

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

18/500 **Conseil Municipal d'Enfants - Modification du règlement intérieur.**

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal d'Enfants, en prévision de son renouvellement, pour tenir compte des évolutions de fonctionnement et des orientations du deuxième âge de la démocratie participative.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Christiane BOUCHART

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**18/501 Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) -
Adopté à Subvention à l'association Les Amis du Polder.**

l'unanimité

Installée à Hellemmes et initiée par l'association Les Amis du Polder, la Courte Echelle est un espace d'accompagnement à la création de commerces de proximité qui prend la forme d'un salon de thé-crêperie associatif d'une quinzaine de places et propose à la vente, par roulement, des objets ou produits locaux écologiques, éthiques, issus de l'ESS et/ou d'entreprises, d'artisans locaux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 10.000 € à l'association Les Amis du Polder pour soutenir ce projet.

**18/502 Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) -
Adopté à Subvention à la ressourcerie ABEJ.**

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 12.000 € à l'association ABEJ qui a ouvert en 2017 une ressourcerie solidaire labellisée qui emploie et forme 8 jeunes au métier de la valorisation et qui s'est implantée au 14 rue du Four à chaux à Lille-Sud, sur 500 m². Le respect de l'environnement (économie circulaire) et l'insertion par l'activité économique représentent les deux axes majeurs de ce projet économique.

**18/503 Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) -
Adopté à Subvention à la SCIC Amicale de Production.**

l'unanimité

Créée sous forme associative en 2010, l'Amicale de Production est une plateforme coopérative de projets vivants qui produit des œuvres pluridisciplinaires telles que des spectacles, des pièces de théâtre, des performances. Ce n'est ni une compagnie de théâtre, ni un bureau de production : elle invente un nouveau modèle partant de la conception de l'idée jusqu'à la diffusion avec les étapes intermédiaires. Pour aller plus loin, elle souhaite développer un commun artistique, notamment via un symposium (séminaire d'échanges sur les projets artistiques 2 jours, 2 fois par an), les résidences croisées ou la création d'un lieu partagé spécifique pour favoriser l'entraide et la reconnaissance entre artistes. Pour l'aider à prendre un bon départ dans sa nouvelle gouvernance, et avec l'accord de la délégation Culture, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 12.500 € à la SCIC Amicale de production, via la délégation Économie Sociale et Solidaire.

**18/504 Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) -
Adopté à Subvention à l'association Mon Atelier Fou de Coudre
l'unanimité**

Mon Atelier Fou de Coudre est une association qui a pour objet de développer des ateliers collaboratifs autour de la couture et de la créativité, tout en réduisant les déchets textiles liés à la « fast fashion ». Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder, pour ce projet prometteur qui s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, une aide au démarrage de 10.000 € à l'association Mon Atelier Fou de Coude.

CONSEIL MUNICIPAL

31

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

LECTURE, BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

18/505 Festival "Escalaes Hivernales" - Subvention à l'association Escalaes des Lettres.

Adopté à

l'unanimité Il est proposé de soutenir la prochaine édition du festival littéraire Escalaes Hivernales, qui se déroulera dans divers lieux culturels de la Ville de Lille, en octroyant une subvention de 10 000 € à l'association Escalaes des Lettres.

18/506 Sollicitation de prêt d'œuvre auprès de la Bibliothèque municipale.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat de prêt d'ouvrage à venir formulé auprès de la Bibliothèque municipale.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Stéphane BALY

ENERGIES

18/507 **Rénovation énergétique du patrimoine bâti municipal - Création d'un fonds interne dit "intracting".**
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création d'un fonds interne dit "intracting" pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti municipal, doté, dans un premier temps, de 500.000 € par an et, à terme, d'un million d'euros par an, qui permettra de sacraliser les économies financières et les recettes liées aux économies d'énergie afin de financer de nouvelles actions d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables (EnR).

18/508 **Halle de glisse - Cession à Enercoop SCIC SA du contrat de vente d'électricité photovoltaïque de la halle conclu par EDF OA - Avenant au contrat.**
Adopté à l'unanimité

L'installation photovoltaïque de la Halle de glisse fait l'objet d'un contrat de vente d'électricité souscrit en 2014 auprès d'EDF OA. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la cession du contrat de vente d'électricité à Enercoop SCIC SA et d'autoriser la signature de l'avenant au contrat.

18/509 **Politique Climat Air Energie - Renouvellement du label Cit'ergie et adoption de la feuille de route 2018-2022.**
Adopté à l'unanimité

Consciente de son rôle et des enjeux liés à l'impact sur le climat, la Ville de Lille est engagée dans une politique de développement durable forte depuis plusieurs années et a construit une stratégie Climat Energie volontariste depuis 2004. En 2014, la Ville reçoit le label Européen Cit'ergie, pour la qualité et l'ambition de sa politique Energie Climat. La Ville de Lille produit alors son plan d'actions pour 4 ans (2014-2017). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement de la démarche européenne de labellisation Cit'ergie et d'adopter le nouveau plan d'actions Cit'ergie pour la période 2018-2022. La demande de renouvellement du label valorise une démarche de travail transversale en interne et des engagements politiques renforcés sur ces thématiques. Le nouveau plan d'actions proposé pour 2018-2022 est en cohérence avec les autres dynamiques enclenchées par la Ville : dossier de candidature Lille Capitale Verte, stratégie pour une ville bas carbone, stratégie d'adaptation, démarche Lille en Transition, etc.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Jérémie CRÉPEL

SANTÉ

18/510 Soutien aux organismes de santé - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de sa politique Santé, la Ville de Lille a lancé l'appel à projets "Soutien aux organismes de santé" afin d'aider les Lillois à exercer leurs droits aux soins, sur des valeurs partagées de dignité, d'égalité, de tolérance et de solidarité. Pour cela, elle s'appuie sur les associations oeuvrant dans ce domaine dans le but de renforcer la prévention et l'éducation sanitaires des populations, en ayant une attention toute particulière pour le public très précaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 12.000 €.

(M. David Brochen ne prend pas part au vote)

18/511 Pôles Ressources Santé - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille a mis en place, en 2012, des Pôles Ressources Santé à destination des habitants de 5 quartiers : Lille-Fives, Lille-Moulins, Lille-Sud, Faubourg de Béthune et Wazemmes. Ce dispositif, qui permet de promouvoir la santé auprès de tout public, s'appuie fortement sur les acteurs de terrain, notamment les associations oeuvrant dans le domaine de la santé, les structures de prévention, d'accès aux soins, etc. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 44.000 €.

18/512 Ambassadeurs de santé - Appel à projets 2018 - Subventions destinées aux associations.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille a lancé cette année un appel à projets « action des ambassadeur(riche)s santé » suite à l'action des Pôles Ressources Santé, qui ont développé la participation des habitant(e)s dans les quartiers. Ces ambassadeur(riche)s sont accompagné(e)s dans la mise en place d'action en santé dans leurs quartiers. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 11.993 €.

CONSEIL MUNICIPAL

35

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Vinciane FABER

ANIMAUX DANS LA VILLE

18/513 **Marché de capture d'animaux indésirables sur le territoire de la Ville de Lille et des**
Adopté à **Communes associées d'Hellemmes et de Lomme et leurs CCAS - Appel d'offres**
l'unanimité **ouvert.**

Afin de garantir la salubrité, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'un marché de fournitures et de services pour la capture des animaux indésirables sur les communes de Lille, Lomme et Hellemmes.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

18/514 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Demande d'agrément pour dispenser un enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la Danse.**
Adopté à l'unanimité

Le Conservatoire de Lille souhaite proposer une classe préparatoire à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la Danse à partir de la rentrée de septembre 2019. Pour cela, il doit obtenir un agrément de l'Etat qui sera accordé pour une durée de 5 ans. Les conditions requises sont déjà satisfaites car elles sont quasiment équivalentes à celles du CEPI Danse déjà mis en œuvre. Cet agrément permettrait de sécuriser les subventions allouées par l'Etat et de valoriser le département Danse du Conservatoire, qui est le plus important sur le territoire des Hauts-de-France. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Conservatoire à Rayonnement Régional à solliciter la demande d'agrément.

CONSEIL MUNICIPAL

39

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

URBANISME

18/516 **Site H2D Quebecor sis rues Chanzy et Jean Jaurès à Hellemmes - Convention opérationnelle de portage foncier.**
Adopté à l'unanimité

Le site H2D Quebecor est aujourd'hui une friche industrielle de 5,4 ha située sur le territoire de la Commune associée d'Hellemmes. Inscrit par la MEL et l'EPF en convention opérationnelle, il a fait l'objet d'une préemption par l'EPF en février 2018. Les caractères exceptionnels de ce site comme les sommes en jeu font que la MEL et l'EPF vont signer une nouvelle convention opérationnelle dans laquelle la Ville de Lille sera également signataire.

ACTION FONCIÈRE

18/517 **Quartier de Lille-Centre - Cession d'un ensemble immobilier rue Jeanne d'Arc au profit de la société Loger Habitat.**
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille est propriétaire d'un îlot rues Barthélémy Delespaul, Geoffroy Saint Hilaire, Renan et Jeanne d'Arc. Une partie de cet îlot est désormais occupée par le Tribunal Administratif. La Ville est restée propriétaire d'un foncier bâti rue Jeanne d'Arc de 374 m² ainsi que d'une bande de terrain y permettant l'accès. En parallèle, la partie sud de l'îlot bâtie sera cédée à la société Loger Habitat qui a fait part à la Ville de son souhait d'acquérir l'aile rue Jeanne d'Arc et le bien immobilier situé dans son prolongement. Par délibération n° 18/99 en date du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal a décidé la cession de ces biens à la société Loger Habitat au prix de 1 M€ TTC pour un projet consistant en la réalisation de deux studios, trois T2 et six T3 duplex pour un total de 11 logements et une SHAB totale de 597 m². La signature de l'acte de cession pouvant être décalée, il convient de repousser la date d'expiration de l'avant-contrat.

18/518 **Quartier de Lille-Centre - Cession du bâti rue Renan au profit de la société Immobilière Nord Artois.**
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille est propriétaire d'un îlot rues Barthélémy Delespaul, Geoffroy Saint Hilaire, Renan et Jeanne d'Arc. Une partie de cet îlot est désormais occupée par le Tribunal Administratif mais la Ville n'a plus l'utilité de sa partie sud, qui supporte un immeuble. Après la réalisation d'une consultation d'opérateurs lancée sur la base d'un cahier des charges et de prescriptions Habitat, le Conseil Municipal a délibéré le 31 mars 2017 afin de décider la cession de ce foncier à la société Immobilière Nord Artois, associée à la société Loger Habitat, pour un programme de 91 logements locatifs sociaux ou en accession libre et de 16 logements qui seront réalisés en Bail Renouvelable Solidaire à la demande de l'Organisme de Foncier Solidaire de la Métropole Lilloise. La cession se fera au prix de 2 M€. Par précaution, la date d'expiration de l'avant-contrat prévue le 7 décembre 2018 doit être reportée au 31 janvier 2019.

18/519 **Quartier Lille-Centre - Incorporation d'un bien présumé sans maître dans le**
Adopté à **patrimoine communal, place Guy de Dampierre.**
l'unanimité

Dans le cadre de l'opération ZAC Saint-Sauveur, il est apparu qu'un terrain situé sur la friche appartenait à une personne privée, Monsieur Fernand Delepoix. Les recherches pour trouver le propriétaire de cette parcelle se sont révélées infructueuses. Par conséquent, la Ville a mis en œuvre la procédure juridique permettant l'incorporation d'un bien présumé sans maître à son patrimoine. Aucun propriétaire ne s'étant fait connaître, le terrain est présumé sans maître. En outre, la Ville de Lille dispose d'un délai de six mois à partir du 30 juillet 2018 pour incorporer ce bien dans son patrimoine. Il est demandé au Conseil Municipal de décider l'incorporation dans le patrimoine communal du terrain sis place Guy de Dampierre.

18/520 **Quartier du Faubourg de Béthune - Rue du Faubourg des Postes - Travaux de**
Adopté à **raccordement électrique du projet Lillenum au réseau de distribution d'énergie**
l'unanimité **électrique - Servitude au profit de la société ENEDIS.**

La Ville est propriétaire de la parcelle de terrain référencée au cadastre sous la section IP n° 22, sise rue du Faubourg des Postes dans le quartier du Faubourg de Béthune. La société ENEDIS prévoit, dans le cadre de la réalisation de travaux de raccordement du projet Lillenum au réseau de distribution d'énergie électrique, d'implanter deux câbles souterrains. ENEDIS sollicite l'autorisation de la Ville par la signature d'une convention de servitude, à titre gratuit. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette convention.

18/521 **Quartier de Fives, boulevard de l'Usine - Résiliation du bail emphytéotique conclu**
Adopté à **entre la Ville et Lille Métropole Habitat.**
l'unanimité

Une partie de l'emprise du bail emphytéotique conclu entre la Ville de Lille et Lille Métropole Habitat doit être acquise par la SORELI dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement et de réalisation des espaces publics de la ZAC Fives Cail Babcock. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la résiliation anticipée du bail emphytéotique.

18/522 **Quartier de Lille-Sud - Parcelles sises 1 à 5 rue Baudin - Vente au profit du groupe**
Adopté à **Edouard Denis.**
l'unanimité

Le groupe Edouard Denis est propriétaire de deux parcelles situées rues de Marquillies, Rouzé et Balzac correspondant aux emprises anciennement occupées par Intermarché et Rexel. Il projette d'y réaliser un programme de construction de 195 logements ainsi que de locaux d'activités et commerces en rez-de-chaussée. Dans ce cadre, le promoteur va réaliser une voie nouvelle prolongeant les rues Simons et Baudin jusqu'à la rue Emile Rouzé qui permettra de desservir le hall d'entrée d'un immeuble et l'entrée des parkings souterrains et de désenclaver l'angle des rues Baudin et Simons. Cette voie sera réalisée en majeure partie sur des emprises appartenant au groupe Edouard Denis. Cependant, une petite partie de celle-ci sera créée sur des parcelles appartenant à la Ville de Lille sises 1 à 5 rue Baudin pour une surface de 327 m². Il est proposé de céder ces parcelles au groupe Edouard Denis à l'euro symbolique compte tenu de la nature du projet réalisé sur les emprises cédées.

18/523 Quartier Saint-Maurice Pellevoisin - Cité Saint-Maurice - Renouvellement des canalisations du réseau d'eau potable - Servitude tréfoncière au profit de la Métropole Européenne de Lille.
Adopté à l'unanimité

La Métropole Européenne de Lille (MEL) et son maître d'œuvre sont en charge de renouveler les canalisations du réseau d'eau potable et entreprendre les travaux nécessaires sur la Cité Saint-Maurice. Les travaux relatifs aux canalisations empruntent des parcelles appartenant à la Ville de Lille cadastrées section BL. La MEL sollicite l'autorisation de la Ville de Lille pour l'exécution de ces travaux, par la signature d'une convention de servitude tréfoncière, à titre gratuit. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la réalisation de ces travaux et la signature de la convention de servitude au profit de la MEL.

18/524 Quartier du Vieux-Lille - Rue de Gand - Travaux de renouvellement du réseau public vétuste de distribution d'énergie électrique haute tension souterrain - Servitude au profit de la société ENEDIS.
Adopté à l'unanimité

La Ville est propriétaire des parcelles bâties et non bâties référencées au cadastre sous la section TT n° 69,70 et 71, sises rue de Gand. La société ENEDIS prévoit, dans le cadre de travaux pour le renouvellement du réseau vétuste de distribution d'énergie électrique, d'implanter deux câbles souterrains. ENEDIS sollicite l'autorisation de la Ville par la signature d'une convention de servitude, à titre gratuit. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette convention.

18/525 ZAC Rives de la Haute Deûle - Lot BB2 AUBRUN - Rétrocession d'espaces publics (Jardin des enfants et noue paysagère).
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de son opération d'aménagement visant à la création de près de 220 logements, l'opérateur Dubois Promotion a pris en charge la réalisation d'espaces destinés à être rétrocédés aux collectivités territoriales (2 jardins et une noue paysagère). La rétrocession doit avoir lieu à titre gratuit. Les travaux étant achevés, il convient de procéder à la rétrocession des espaces publics au profit de la Ville de Lille. La rétrocession du Jardin des cultures a été autorisée par délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2018. Il convient dès à présent de rétrocéder le Jardin des enfants et la noue paysagère.

18/526 ZAC Rives de la Haute Deûle - Rétrocession à titre gratuit du terrain dit "la Grande Pelouse".
Adopté à l'unanimité

L'ensemble des ouvrages prévus dans le programme de la ZAC Rives de la Haute Deûle sont réalisés et ont fait l'objet de remises d'ouvrages. La remise de l'ouvrage dit « Grande Pelouse » a eu lieu le 12 mars 2009. Il s'agit d'une parcelle en nature d'espaces verts d'une contenance de 6 409 m² environ. La remise d'ouvrage ayant eu lieu, il convient de le transférer dans le patrimoine de la Ville. Cette rétrocession de la société de rénovation et de restauration de Lille SORELI à la Ville de Lille se fait à titre gratuit.

18/527 CCAS de Lille - Vente d'un bien sis rues Guillaume Apollinaire et d'Aboukir.

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 6 octobre 2017, la Ville a décidé la vente à la SCI Le Mondial du bien sis 90 rue Racine en vue de la réalisation par l'acquéreur d'une micro crèche associative en rez-de-chaussée. Cependant, le nombre de m² en rez-de-chaussée de cet immeuble n'est pas suffisant pour répondre aux exigences du cahier des charges de la CAF en matière de création de ce type de structure. Il est donc envisagé que la SCI Le Mondial acquière une emprise de 130 m² située à l'arrière du 90 rue Racine afin de réaliser à titre principal un espace extérieur pour la crèche et à titre accessoire une extension de celle-ci. Cette emprise correspond à une partie de l'actuel jardin de l'EPHAD Marie Laurencin et appartient au CCAS. Le 26 juin dernier, le CA du CCAS a décidé le déclassement de l'emprise et autorisé sa vente. Conformément à l'article L. 2241-5 du CGCT, cette décision du CA du CCAS ne sera exécutoire qu'après délibération du Conseil Municipal autorisant la vente du bien par le CCAS. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le CCAS à déclasser et vendre cette emprise.

HABITAT DURABLE

18/528 Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, développement durable et ravalement de façades.

Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées, proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution des aides sollicitées par les Lillois pour un montant global de 125.950 €.

18/529 Association Habiter 2030 - Projet Solar Decathlon 2019 - Subvention exceptionnelle.

Adopté à l'unanimité

(Mme Linkenheld ne prend pas part au vote)

L'association Habiter 2030, à laquelle la Ville de Lille a adhéré, est habilitée à concourir en lien avec l'ENSAPL au concours européen Solar Decathlon qui va se dérouler en juillet 2019 en Hongrie. Cette compétition universitaire internationale met au défi des équipes locales qui proposent un prototype à l'échelle d'une nouvelle forme d'habitat, économe en énergie et utilisant le soleil comme principale source d'énergie. L'originalité de la candidature d'Habiter 2030 est de proposer de modéliser un prototype correspondant à la maison 1930 typique du tissu urbain, notamment lillois. L'association Habiter 2030 fédère le partenariat autour de cette aventure collective qui vise à promouvoir le savoir-faire et la capacité d'innovation du territoire. La Ville de Lille partageant les ambitions du projet et compte tenu de la préparation du prototype au sein d'une halle de Fives Cail, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 5.000 € à l'association Habiter 2030 pour la réalisation de ce projet.

18/530 Requalification des courées - Subvention à l'association syndicale libre (ASL) "87, Cité Faidherbe".

Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 17/551 du 6 octobre 2017, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer des subventions aux propriétaires de logements en courées ou cités qui s'engagent dans une démarche de gestion collective de leur courée ou cité par la création d'une association syndicale libre (ASL). Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1.788 € à l'ASL "87, Cité Faidherbe" qui s'est créée pour mener à bien un projet collectif au 87 rue de Bapaume, dans le quartier de Lille-Moulins.

QUALITÉ ET INNOVATION
DANS L'HABITAT

18/531 Aides financières à la production de logements locatifs sociaux - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et des opérateurs.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du mandat 2014-2020, la Ville de Lille s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de production de logements locatifs sociaux et en accession sociale, et d'amélioration des conditions de vie des ménages les plus modestes. Ces aides doivent permettre d'accélérer la sortie des opérations de logements à vocation sociale et de corriger les dysfonctionnements observés dans le marché de l'habitat local. Pour formaliser les engagements de chacun, une convention sera signée entre chaque maître d'ouvrage et la Ville de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer des aides à un opérateur pour la réalisation de trois opérations de construction neuve pour la production de 57 logements à une hauteur maximale de 179.369 €.

18/532 Prêts Missions Sociales - Convention de partenariat entre la SACICAP Procivis Nord, la Société Régionale des Cités Jardins et la Ville.
Adopté à l'unanimité

La société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP) Procivis Nord développe une activité de missions sociales. Par l'octroi de "Prêts Missions Sociales", elle favorise le financement de l'accession à la propriété de ménages à revenus modestes. Conformément à la convention passée entre les SACICAP et l'Etat le 16 avril 2007, à l'avenant à cette convention signé le 8 décembre 2010, et à une nouvelle convention signée le 19 juin 2018, les SACICAP doivent décliner localement des conventions avec les partenaires locaux pour fixer les modalités de leurs interventions. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la SACICAP Procivis Nord, la Société Régionale des Cités Jardins et la Ville, relative à l'octroi de Prêts Missions Sociales pour l'opération "Anthéa" dans le quartier de Lille-Moulins.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Mélissa MENET

RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

18/533 **Programme d'investissements d'avenir Ville de demain (PIA VDD) EcoCité -**
Adopté à l'unanimité **Avenant à la convention locale.**

La Ville a signé, le 19 septembre 2016 la convention locale du Programme d'investissement d'avenir Ville de demain (PIA VDD) EcoCité, conclue, en particulier, avec la Caisse des dépôts et consignations, notamment pour les actions d'accompagnement et les interventions réseaux dans la Cité Saint-Maurice, dans le quartier Saint-Maurice Pellevoisin. L'avancement du projet permet cependant d'affiner les dépenses et les subventions PIA VDD EcoCité liées à ce projet. Un Comité Opérationnel de Financements EcoCité a validé ces modifications qui doivent désormais être formalisées par lettre-avenant. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la lettre-avenant à la convention locale du PIA VDD EcoCité.

18/534 **Adhésion à l'Association Syndicale Libre de la Cité Saint-Maurice.**

Adopté à

l'unanimité

Dans le cadre de la requalification de la Cité Saint-Maurice, une Association Syndicale Libre (ASL) va être créée pour gérer les espaces communs, les déchets et la chaufferie collective. La Ville de Lille est propriétaire de quelques maisons (qui seront revendues en accession sociale). Cette Association Syndicale Libre permettra aux propriétaires privés qui s'engagent dans les travaux de rénovation énergétique de bénéficier de la subvention EcoCité-Copropriétés, dès lors que la Caisse des Dépôts et Consignations aura validé l'intégration de la Cité Saint-Maurice à ce dispositif. A ce titre, dans l'attente de la revente de ces maisons, la Ville doit adhérer à l'ASL. Cette adhésion n'entraîne pas de charges financières pour la Ville de Lille.

Séance du 5 octobre 2018

Rapporteur : Magalie HERLEM

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

18/535 **Lutte contre les exclusions - Subventions aux associations.**

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille a souhaité s'engager de manière prioritaire en faveur des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui vise l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. A ce titre, elle travaille avec des associations pour apporter des solutions concrètes : se nourrir, se loger, accéder aux soins, être accompagné dans ses démarches. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions à diverses associations, pour un montant total de 15.400 €.

VIE ASSOCIATIVE

18/536 **Vie associative - Aide au démarrage - Subventions à plusieurs associations.**

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à deux associations pour un montant total de 1.690 €.

18/515 **Vie associative - Subventions à plusieurs associations.**

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations pour un total de 4.200 €.